

COMMENTAIRE DE MARCHÉ

L'accélération de la croissance en zone euro s'est confirmée et les résultats trimestriels des entreprises ont globalement été meilleurs que prévu. Les principaux marchés actions ont réalisé de belles performances en début d'année avant de ralentir le rythme à partir de mai malgré la nette baisse du risque politique avec l'élection d'Emmanuel Macron. Aux Etats-Unis, des statistiques économiques globalement rassurantes et des bénéfices record dégagés au 1er trimestre par des entreprises emblématiques l'ont emporté sur les doutes persistants entourant la capacité de Donald Trump à mettre en œuvre ses réformes. La fin du deuxième trimestre a été agitée en Europe après un discours du président de la BCE ouvrant la voie à une normalisation de la politique monétaire. Ce discours a provoqué une nette hausse des taux allemands et un rebond de l'euro face au dollar. En ce qui concerne les marchés obligataires français et périphériques (Italie, Espagne, Portugal ...), les tensions sur les « spreads » (différentiel de taux avec l'Allemagne) au 1er trimestre dans un contexte électoral tendu, se sont finalement relâchées à la faveur de la baisse du risque politique.

*Commentaire achevé de rédiger le 17 juillet 2017
par Aviva Investors France.*

Baromètre des marchés

Performance du 30/12/2016 au 28/06/2017

Eurostoxx 50 ⁽¹⁾ dividendes nets réinvestis	+ 9,62 % ⁽⁶⁾
CAC 40 ⁽²⁾ dividendes nets réinvestis	+ 10,04 % ⁽⁶⁾
Euro MTS 10-15 ans ⁽³⁾	+ 0,12 % ⁽⁶⁾
Eonia ⁽⁴⁾ capitalisé	- 0,18 % ⁽⁶⁾

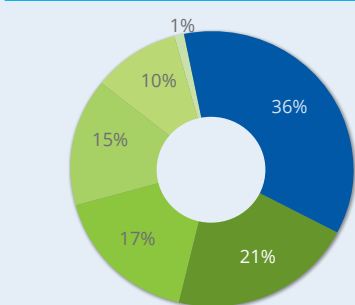
Niveau des taux au 28/06/2017

Taux Eonia	- 0,362 % ⁽⁶⁾
Taux Tec 10 ans ⁽⁵⁾	+ 0,738 % ⁽⁷⁾
Taux Tec 20 ans	+ 1,386 % ⁽⁷⁾
Taux Tec 30 ans	+ 1,719 % ⁽⁷⁾

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

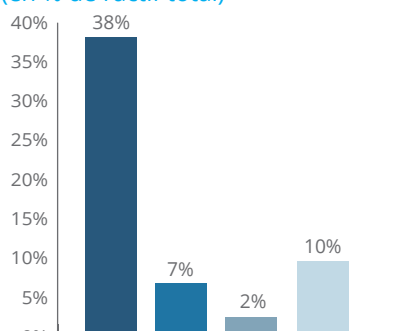
COMPOSITION DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE AU 28/06/2017

RÉPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



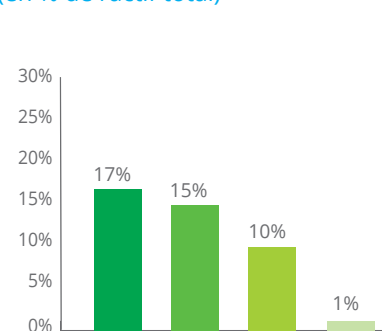
● OAT ⁽⁸⁾ « zéro coupon »	36%
● OPC obligataires	21%
● OPC multi-stratégies	17%
● Immobilier (SCI)	15%
● OPC actions	10%
● Trésorerie	1%

DÉTAIL DES ACTIFS OBLIGATAIRES (en % de l'actif total)



● Etats zone euro	38%
● Etats émergents	7%
● Entreprises notées AAA à BBB- ⁽⁹⁾	2%
● Entreprises notées BB+ et en deçà	10%

DÉTAIL DES ACTIFS NON OBLIGATAIRES (en % de l'actif total)



● Multi-stratégies	17%
● Immobilier	15%
● Actions européennes	10%
● Trésorerie	1%

COMMENTAIRE DE GESTION

Au second trimestre 2017, la performance d'Afer Eurocroissance a été positive sur l'ensemble des classes d'actifs qui compose le support. Les actions ont réalisé une performance en dent de scie mais finissent avec une note positive sur le trimestre tandis que les OPC obligataires ont généré un rendement proche de 2%. Le fonds de diversification « multi-stratégies » est, quant à lui, très légèrement positif. Enfin, les obligations d'état français et plus

particulièrement celles à échéances longues ont bien performé suite à la disparition du risque politique en France. Toutefois, les déclarations du président de la BCE en toute fin de trimestre ont conduit à une hausse des taux ce qui constitue un élément négatif pour la performance des obligations. L'effet combiné de la diminution du risque politique et de la hausse des taux constitue un élément favorable pour les obligations françaises. ■

*Commentaire achevé de rédiger le 17 juillet 2017
par Aviva Investors France.*

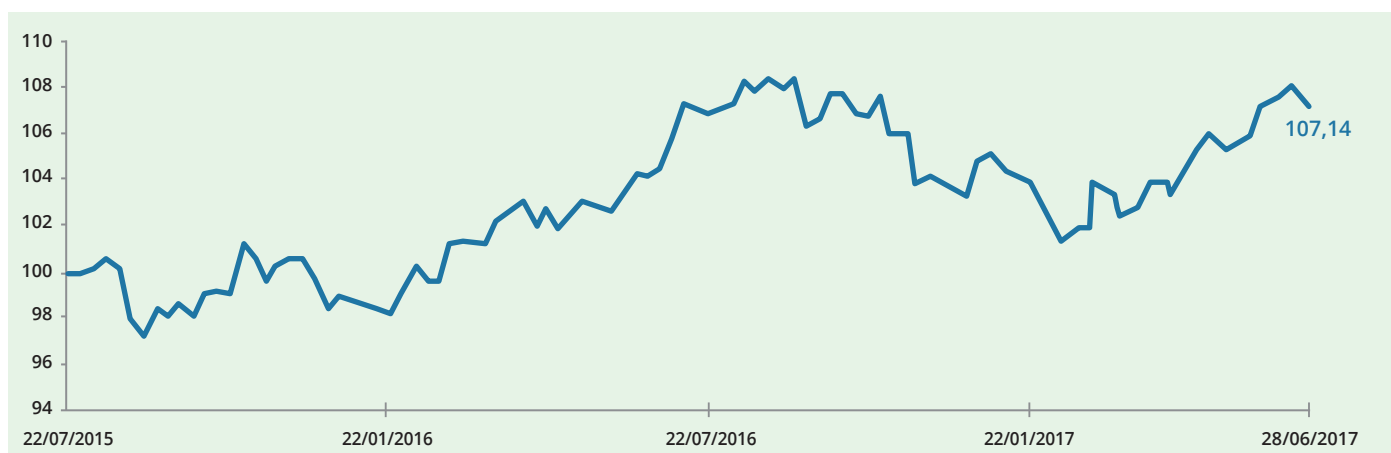
- (1) L'Eurostoxx 50 est un indice boursier constitué de 50 sociétés européennes les plus représentatives des pays de la zone Euro.
- (2) Le CAC 40 est un indice boursier constitué de 40 sociétés sélectionnées parmi les 100 plus importantes capitalisations boursières cotées à la Bourse de Paris.
- (3) L'Euro MTS 10-15 ans est un indice représentatif de la performance des obligations d'état de la zone euro de maturités comprises en 10 et 15 ans.
- (4) L'Eonia (Euro OverNight Index Average) est un taux de référence des dépôts interbancaires pratiqués au jour le jour dans la zone euro.
- (5) Le TEC10 est le Taux à Échéance Constante à 10 ans. Il représente le taux de rendement actuariel d'une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) fictive d'échéance exactement égale à 10 ans. Le TEC 10 est obtenu par interpolation des taux sur le marché secondaire des OAT encadrant une maturité exacte de 10 ans. Source : Agence France Trésor
- (6) Source : Datastream
- (7) Source : Banque de France
- (8) Obligations Assimilables du Trésor
- (9) Selon la norme Solvency II, il s'agit de la note médiane parmi les 3 notes attribuées chacune par les 3 agences principales de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Si on ne dispose des notes que de 2 agences, la note la moins bonne est retenue. Les entreprises notées BB+ et en-deçà correspondent aux obligations dites à « haut rendement » (ou « high yield »).

Sources : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n°GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

EVOLUTION DE LA PERFORMANCE GLOBALE DU SUPPORT (en base 100)



Du 22 juillet 2015⁽¹⁾ au 28 juin 2017, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de + 7,14 %⁽²⁾ soit une performance annualisée de + 3,62 %⁽²⁾.

Du 29 juin 2016 au 28 juin 2017, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de + 0,94 %⁽²⁾.

La performance individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale du support Afer Eurocroissance. Elle est disponible sur l'espace sécurisé adhérent sur www.afer.asso.fr.

QUELQUES ILLUSTRATIONS DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Hypothèse retenue : un versement brut de 10 204,08⁽³⁾ euros sur le support Afer Eurocroissance soit un investissement de 10 000 euros net de frais sur versements.

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Echéance choisie par l'adhérent	Montant de l'épargne au 28/06/2017	Performance ⁽⁴⁾ entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 28/06/2017	Performance ⁽⁴⁾ annualisée entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 28/06/2017
Adhérent A	29/07/2015	10 ans	10 708,67 €	+ 7,09 %	+ 3,64 %
Adhérent B	29/07/2015	20 ans	10 990,58 €	+ 9,91 %	+ 5,05 %
Adhérent C	30/12/2015	10 ans	10 853,93 €	+ 8,54 %	+ 5,64 %
Adhérent D	30/12/2015	20 ans	11 884,81 €	+ 18,85 %	+ 12,25 %
Adhérent E	29/06/2016	10 ans	9 918,24 €	- 0,82 %	-
Adhérent F	29/06/2016	20 ans	9 823,81 €	- 1,76 %	-

La performance de chaque investissement dépend de la date des versements sur le support Afer Eurocroissance et de la durée d'engagements choisie par l'adhérent lors de son premier investissement sur le support Afer Eurocroissance.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100% des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) Le 22 juillet 2015 correspond à la première date de valorisation du support Afer Eurocroissance.

(2) Performance nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) 10 204,08 euros correspond au montant brut versé. En appliquant les frais sur versements de 2%, on obtient un montant net investi de 10 000 euros (détail du calcul : $10\,204,08 \times (1 - 2\%) = 10\,000$)

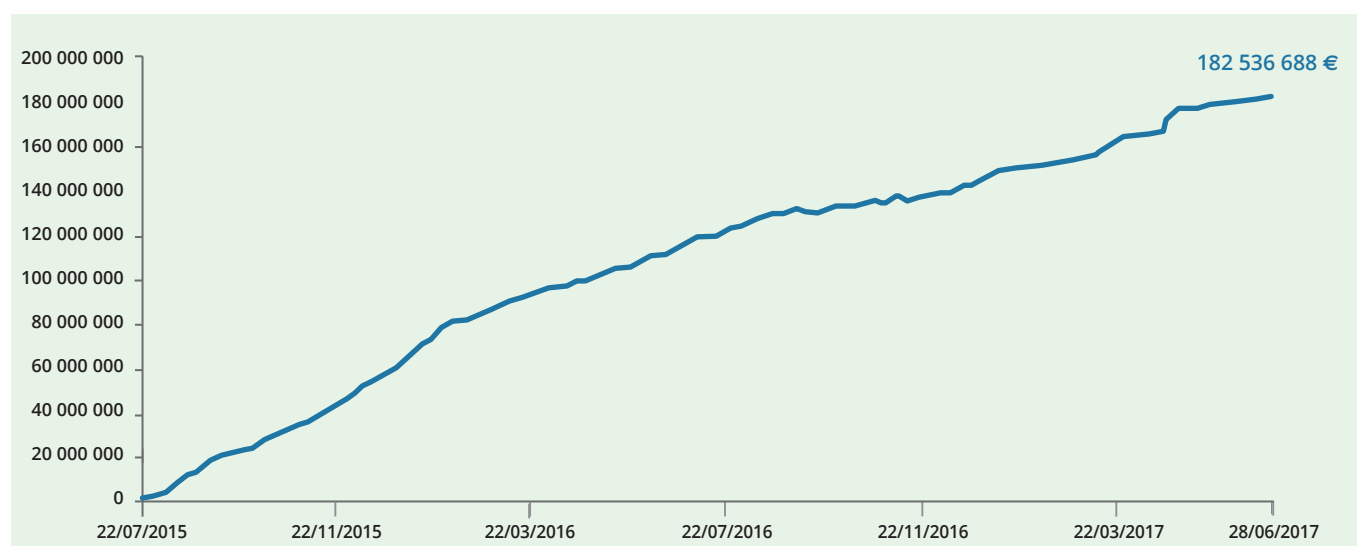
(4) Performance nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux, hors attribution de parts effectuée début juin 2017.

Sources : Aviva vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n° GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CONTRATS (en euros)⁽¹⁾



Au 28 juin 2017, l'encours⁽¹⁾ des contrats est de 182 536 688 euros auquel s'ajoute un montant de 2 197 691 euros au titre de la Provision Collective de Diversification Différée (PCDD).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CONTRATS⁽¹⁾

Provision mathématique	Provision de diversification	Total
89,4 %	10,6 %	100 %

- La provision mathématique, par son actualisation régulière, permet d'atteindre le montant garanti à l'échéance.
- La provision de diversification constitue le principal « moteur de performance » de l'investissement du support Afer Eurocroissance.

VALEUR LIQUIDATIVE DE LA PART DE PROVISION DE DIVERSIFICATION

La dernière valeur connue de la part de provision de diversification au 30 juin 2017 s'établit à 102,6229 euros.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100% des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) L'actif en représentation des engagements au passif est en valeur boursière.

Sources : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n°GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Description générale du support

- Une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage.
- Une durée des engagements au choix entre 10 ans (durée minimale) et 40 ans (durée maximale) par paliers d'un an.
- Un montant minimum par versement de 100 euros quel que soit le mode de versement.
- Des coassureurs (Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite) qui s'engagent sur le nombre de parts de provision de diversification et sur une valeur minimale de la part, fixée à 1 euro.
- Une valorisation réalisée de façon hebdomadaire.

Frais du contrat et coût de la garantie plancher applicables sur Afer Eurocroissance

- Des frais sur versements de 2 %.
- Des frais de gestion annuels de 0,89 %.
- Des frais de gestion financière compris dans les frais de gestion de l'adhésion.
- En cas de décès avant le 75^{ème} anniversaire de l'adhérent, le montant des sommes investies nettes de frais (sous déduction des rachats et des arbitrages) sur le support Afer Eurocroissance est garanti⁽¹⁾. Le coût annuel de la garantie plancher est de 0,055 % de l'épargne investie sur le support Afer Eurocroissance.

Participation aux résultats

Le montant de la participation aux résultats techniques est attribué chaque semaine au titre des adhésions investies dans ces engagements à date d'affectation, selon les modalités arrêtées par les coassureurs et l'Afer parmi l'une ou la combinaison des modalités suivantes :

- en provision de diversification, par revalorisation de la part ou par attribution de parts supplémentaires ;
- sous forme de dotation à la provision collective de diversification différée (PCDD), dans le respect de la réglementation ;
- en provision mathématique par la revalorisation des garanties au terme.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous reporter à la notice ou à l'annexe financière du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer relative aux engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

(1) Le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer comporte une garantie complémentaire non optionnelle en cas de décès (garantie plancher) au titre de l'épargne investie sur les supports en Unités de compte et en engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification. Voir les modalités fixées au contrat.

Aviva Vie – Société Anonyme d'assurance vie et de capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros – Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

Aviva Epargne Retraite – Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros – Entreprise régie par le Code des assurances – Siège Social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 378 741 722 R.C.S. Nanterre.

Aviva Investors France – Société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114 – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 euros – Siège social : 14 rue Roquépine, 75 008 Paris 335 133 229 RCS Paris.

Association Française d'Epargne et de Retraite – Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – 36 rue de Châteaudun – 75009 Paris.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.